



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

2012, une année intense pour le Parc national



NUMÉRO SPÉCIAL • FÉVRIER 2013



Édito

- 3. Faire vivre notre culture
- 6. Protéger la nature, le patrimoine et les paysages
- 10. Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques
- 11. Vivre et habiter
- 12. Favoriser l'agriculture
- 15. Valoriser la forêt
- 16. Dynamiser le tourisme
- 19. Soutenir une chasse gestionnaire
- 19. Subventions au territoire et dotations aux communes du coeur en 2012

Le Parc national avance.

2012 a été une année riche et dense pour nos équipes. Le conseil d'administration a pris de nombreuses décisions importantes pour l'avenir.

Il a amendé le projet de charte pour les 15 ans à venir qui vient d'être soumis à enquête publique.

Il a décidé une profonde réorganisation des services pour déployer de nouveaux métiers sur le terrain de manière à répondre au mieux aux attentes du territoire.

Mais le temps des décisions a aussi été celui de l'action.

Ce numéro de *de serres en valats* vous donne un panorama des principaux projets menés par les équipes du Parc en 2012, en les regroupant, suivant les axes définis dans la charte.

Ce rythme soutenu se poursuivra en 2013.

Dès mars, le conseil d'administration finalisera la charte à l'issue des avis rendus via l'enquête publique et les différentes consultations avant sa transmission finale au gouvernement.

Début juillet, il adoptera un plan d'actions de trois ans pour donner aux services du Parc les priorités dans la mise en œuvre opérationnelle de la charte. Il décidera du schéma immobilier de l'établissement, avec notamment la localisation des bureaux des équipes de terrain renforcées.

En 2013, nous rechercherons également des accords avec les grandes institutions pour le soutien financier aux projets du territoire. Ensuite, chaque conseil municipal aura à décider s'il adhère ou non à la charte.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. En attendant, j'ai le plaisir, avec l'ensemble des équipes du Parc et les membres du conseil d'administration, de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean de Lescure

Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : février 2013. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication :

Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : l'ensemble des services et des équipes du Parc national -

Maquette : Parc national des Cévennes - Impression : IMP'ACT imprimerie. Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé -

Photo de couverture : Alain Lagrave

➤ Faire vivre notre culture

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 1 de la charte : 90 726,48 € (projets éducatifs, événements culturels et artistiques, sites d'interprétation...).

Une nouvelle organisation de l'établissement public pour une plus grande proximité avec le territoire

Mesure 1.1.2.

Le conseil d'administration a adopté le 15 novembre dernier le projet de réorganisation de l'établissement. Cette réorganisation a deux objectifs majeurs :

- adapter l'organisation aux attentes du territoire et à la mise en œuvre de la charte ;
- gagner en efficacité et en réactivité

avec un renforcement sur le terrain des compétences à offrir.

La nouvelle organisation met en valeur les trois missions principales du Parc, portées chacune par un service :

- > connaître et protéger, avec le service Connaissance et veille du territoire ;
- > accompagner le territoire dans un développement local durable inté-

grant le patrimoine, avec le service Développement durable qui comprendra trois pôles : agri-environnement, forêt, et architecture - urbanisme - paysages ;

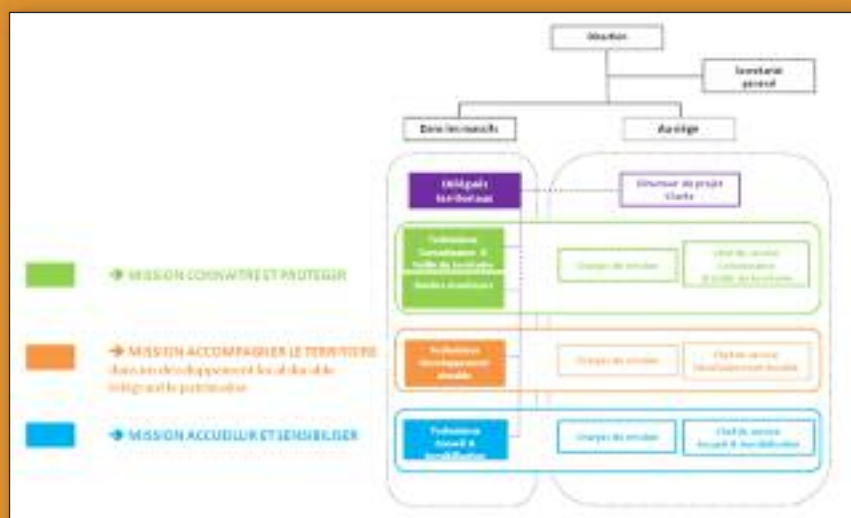
- > accueillir et sensibiliser avec le service du même nom.

Ces services encadreront tous les agents, y compris ceux basés sur les massifs, chacun étant responsabilisé sur la mission de son service.

Le but est de gagner en transversalité et en partage d'expérience sur tout le territoire du Parc, ainsi qu'en autonomie grâce à une spécialisation plus ou moins importante des agents basés sur le terrain.

Le Parc renforce sa présence sur chacun des quatre massifs (mont Lozère, vallées Cévenoles, Aigoual, Causses-Gorges) avec une équipe pluridisciplinaire d'environ dix personnes, animée par un délégué territorial, représentant officiel du Parc sur le massif.

Cette réorganisation est basée sur le volontariat des agents. Elle se mettra donc en place progressivement à compter de mars 2013.



Une stratégie d'acquisition des connaissances pour le Parc

D'ici à la fin 2013, le Parc national aura finalisé une « stratégie d'acquisition des connaissances ». Les objectifs en ont été fixés par le conseil scientifique (CS) en 2012. Ainsi, pour la biodiversité, il a été décidé d'établir une liste exhaustive des espèces de six groupes - plantes supérieures, oiseaux, mammifères, coleoptères saproxyliques, papillons de jour, sauterelles et criquets -, et ce pour l'ensemble du Parc.

Outre ces listes, les espèces à haute valeur patrimoniale, par exemple les vautours, les aigles ou l'apollon, seront précisément localisées pour pouvoir assurer leur protection. Concernant les milieux naturels et les paysages, le CS a préconisé de réaliser des cartographies de végétations à échéances régulières, et de mettre en place un observatoire photographique des paysages.

Cette stratégie a commencé à être mise en œuvre pour les plantes supérieures. Jusqu'alors, 2 350 espèces avaient été recensées. Pour mieux connaître ces plantes, des inventaires ont été réalisés en plusieurs points du territoire, choisis sur l'étage collinéen dans les vallées du Haut Tarn et de la Mimente entre 500 et 900 m d'altitude, essentiellement au cœur de chênaies sessiles et pubescentes. L'ensemble des plantes rares et menacées ont été localisées précisément, de manière à pouvoir les préserver. Près de 5 000 données ont ainsi été recueillies sur les vingt-deux zones explorées, et quelque 600 espèces ont été recensées. Les premiers résultats mettent en évidence qu'un massif forestier parcouru de ruisselets et présentant des parois rocheuses recèle souvent plus de 200 espèces de plantes à fleurs et fougères, sans parler des mousses et des lichens. Les bords

de rivières sont souvent les milieux les plus diversifiés. Ces inventaires vont se poursuivre pendant cinq ans.



Parmi les plantes rares découvertes en 2012, citons une petite fougère discrète liée au bord des ruisselets dans les forêts fraîches, le botryche à feuille de matricaire (*Botrychium matricarifolium*)

Musée du Pont-de-Montvert : 2 853 objets recensés



© Catherine Dubois
Odile Rival, adjointe au conservateur du musée du mont Lozère depuis presque 30 ans, et toute jeune retraitée.

Vous avez consacré l'année 2012 au récolement des objets du musée. En quoi cela a-t-il consisté ?

Il s'agissait de reprendre un à un chacun des objets qui sont cachés dans les réserves ou exposés dans les vitrines pour en faire un inventaire très détaillé. Aujourd'hui on le sait : il y

en a 2 853 ! Il fallait identifier ces objets de façon certaine, les décrire physiquement, préciser leur provenance et s'ils avaient été donnés ou achetés, et leur attribuer un numéro qui les suivra désormais tout au long de leur vie dans le musée. Tous avaient été consignés au fur et à mesure de leur arrivée dans le cahier d'inventaire du musée. Mais le récolement a permis de préciser leur état de conservation, de préconiser des restaurations, et de bien indiquer l'endroit exact où se chacun se trouve. Tous ces objets sont attachants. Tous sont le reflet de la société rurale du mont Lozère de la fin du 19^e et du 20^e siècle. En apparence très simples, ils sont en réalité plein de subtilités qui font qu'ils sont parfaitement adaptés à un geste ou à un usage. Ils ont été bien souvent rafistolés et rapetassés par souci de prolonger leur vie.

Pourquoi était-ce important pour vous de réaliser ce travail avant votre départ en retraite ?

Tout au long des 30 années écoulées, j'ai vu entrer de nouveaux objets. Je les

connais tous mais le temps a souvent manqué pour en faire un inventaire vraiment détaillé. Aujourd'hui, avant de refermer la porte du musée, je voulais « boucler la boucle » par ce travail de récolement.

Mesure 1.4.1.

Les fours à laine servaient à chauffer les longues dents d'un peigne spécial. Fragiles car faits en argile, ces fours ont aujourd'hui totalement disparu. Le musée en possède un.



Le dispositif de découverte du patrimoine se développe

Un nouveau sentier d'interprétation a vu le jour à Saint-Germain-de-Calberte. Il est le septième du réseau de l'écomusée de la Cévenne.

A travers treize panneaux, ce sentier permet aux visiteurs de se plonger dans l'histoire médiévale du village, avec ses façades de maisons pour certaines construites au 17^e siècle. Filature de soie, cimetière protestant, église et temple, vieilles maisons médiévales, tous ces points se retrouvent sur le parcours à détours des petites ruelles du village. Le sentier se termine sur un remarquable système de terrasses en pierre de schiste sur le

site des Calquières. Cette boucle d'un kilomètre et demi, sans difficulté majeure, se découvre à l'aide d'une fiche disponible sur place dans un distributeur ou à l'office du tourisme.

Coût total du projet : 20 900 €
Contribution du Parc : 8 360 €



© Guy Grégoire
Les bureaux du Parc au Villaret

Une étude sur l'interprétation du site du Villaret sur la causse Méjan vient par ailleurs d'être lancée afin d'améliorer l'accueil du public. Ce superbe hameau en pierre, à l'architecture traditionnelle avec toitures en lauzes calcaires, est resté quasiment inchangé depuis le Moyen Âge dans ses formes. Il accueille aujourd'hui les bureaux de l'équipe Causses Gorges du Parc national, et des locaux pour l'association Takh qui y possède un enclos de 200 hectares pour élever des chevaux de Przewalski..

Le projet devrait se concrétiser à la fin de l'année 2013.

Mesure 1.4.1.

La revue Cévennes entièrement numérisée

À Génolhac, le centre de documentation et d'archives du Parc héberge près de 14 000 ouvrages sur les Cévennes. La DRAC Languedoc Roussillon lui attribue une subvention annuelle de 2 500 €. En 2012, elle a permis de numériser les 40 ouvrages de la

collection complète de la revue Cévennes.

Les consultations d'ouvrages en 2012 :

- 933 consultations sur site
- 3 500 consultations en ligne

L'éducation au développement durable en 2012

109 interventions de gardes moniteurs en milieu scolaire

Mesure 1.4.1.

Balade ornithologique à Finiels dans le cadre du Festival nature 2012

Festival nature : le succès de l'édition 2012

Mesure 1.4.3.

Des chiffres éloquent :

- 50 138 participants, dont plus de 40 000 visiteurs pour les expositions ;
- 532 animations d'avril à octobre
 - 205 randonnées et balades
 - 127 ateliers
 - 85 programmations d'expositions
 - 41 conférences
 - 38 spectacles
 - 36 visites commentées

« Les participants, adultes et enfants, sont repartis enchantés avec leur propre création (nichoir, corbeille, etc.) et des bases pour pratiquer la vannerie en toute autonomie. Certains sont même revenus faire un stage approfondi ! Le Festival nature nous a offert l'occasion de rencontrer un grand nombre d'habitants des villages voisins, mais également les autres acteurs

du territoire et de nous insérer dans un réseau. » (Claire et Dany)

« J'ai découvert cette année le Festival nature et me suis inscrite à 6 animations. J'ai été enchantée de chacune d'elles et attends avec impatience la prochaine programmation ! » (Anne)

« Mon père qui habite loin ne vient pas passer un week-end à la maison si je ne lui « trouve » pas une animation du Festival nature ! » (Danielle)

Les témoignages sont nombreux pour attester de la qualité du festival 2012, tant du côté des animateurs que de celui des participants. Cette formule de programmation qui associe les habitants, les associations et offices de tourisme, des référents scientifiques ou culturels et les agents d'un établis-

sement public est unique en France. Un tiers des animations a été effectué par un agent de terrain du Parc dans la convivialité de la randonnée ou de la projection d'un diaporama suivi d'une causerie. Ces interventions sont propices aux débats et aux prises de conscience. Elles participent à la création de liens privilégiés entre l'agent du Parc et l'habitant ou le visiteur. Les enfants ont été plus d'un millier à participer à des ateliers qui leur étaient tout spécialement destinés.

Budget du Festival nature 2012 :
50 000 €



Un rayonnement national et international confirmé

Le Parc national bénéficie d'un rayonnement lié en grande partie aux deux reconnaissances qu'il a obtenues de l'Unesco : sa désignation en tant que "réserve de biosphère" au titre du programme Man and biosphere en 1985, et l'inscription des paysages agropastoraux des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial en 2011. Cette ouverture sur le monde s'est traduite en 2012 par la venue de plusieurs délégations de parcs étrangers et français. Ainsi, une délégation tunisienne du Parc national de Chaambi a séjourné en Cévennes dans le cadre d'un nouveau projet de partenariat autour principalement des thématiques des relations homme-nature, de l'agropastoralisme et du tourisme durable. Une équipe du futur parc na-

tional français « entre Champagne et Bourgogne » est également venue étudier les moyens mis en œuvre en Cévennes pour favoriser le développement des activités humaines tout en garantissant la préservation de l'espace naturel protégé.

Par ailleurs, des Rencontres internationales sur les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen ont été organisées à Montpellier et sur le territoire inscrit des Causses et des Cévennes. Des réunions publiques ont notamment permis des échanges entre l'international et le local.

Le Parc mène depuis 2002 une action exemplaire au titre de la Charte européenne du tourisme durable au sein du réseau Europarc. Une délégation du Parc naturel régional du Livradois-Forez est venue profiter de cette

expérience et échanger avec les acteurs cévenols de l'écotourisme.

Enfin, le Parc a accueilli à l'automne les Rencontres annuelles des réserves de biosphère de France en vallée du Galeizon, territoire expérimental du programme Mab.

Mesure 1.4.4.

Des outils de découverte pour les visiteurs étrangers

21 nouvelles fiches gratuites ont été traduites en anglais dans la collection des fiches thématiques et des sentiers d'interprétation du Parc. Elles sont disponibles en format papier et sont téléchargeables sur le site internet du Parc.

► Protéger la nature, le patrimoine et les paysages

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 2 de la charte : 123 253,02 € (restauration de petit patrimoine, inventaires faune et flore...).

Unesco : la dynamique s'enclenche



À la suite de l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, l'année 2012 a été consacrée à la mise en place des instances de gestion du Bien.

Elle a été aussi l'occasion de démarrer le travail sur le plan de gestion, un engagement pris par la France dans le dossier de candidature de Causses et Cévennes sur lequel l'Unesco est très vigilante.

À l'automne, le Parc a également été fortement impliqué dans l'accueil des Rencontres internationales sur les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Une formation sur l'inscription au patrimoine mondial a été organisée pour une quarantaine d'offices du tourisme.

Le livret propose 38 promenades pour tous publics, pour découvrir les paysages et le patrimoine du Bien inscrit.

Plusieurs documents de communication ont été créés, notamment " Des Causses aux Cévennes, 38 sites pour découvrir les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO " - collection Détours -

De plus, une cinquantaine d'animations a été mise en place dans le Festival nature sur ce thème.

Sur le petit écran...

Les demandes de tournages audiovisuels autour de l'inscription Unesco ont été nombreuses.

Le Parc a notamment accueilli l'émission des Racines et des Ailes de France 3, France 5, la NHK (télévision publique japonaise), ou encore France 3 Toulouse.

Mesure 2.1.1.

De nouveaux contrats de gestion écologique

L'année 2012 a vu la signature de nouveaux contrats Natura Maet, et l'achèvement d'un contrat « ni agricole ni forestier ». De nouvelles chartes ont également été signées.

Six nouvelles chartes Natura ont été engagées : 2 sur des forêts de très grande superficie, et 4 sur des propriétés de l'établissement public du Parc national. Les éleveurs gestionnaires de ces propriétés sont co-signataires des engagements pris. Ces 6 chartes s'ajoutent aux 8 signées en 2011. Cela concerne 19 841 ha au total (soit 21 % de la ZPS). Les engagements correspondent à des bonnes pratiques de gestion existantes contre une exonération fiscale (environ 900 000 € pour 5 ans).

Les contrats qui relèvent également d'une démarche contractuelle contiennent des modalités techniques à respecter et mettre en œuvre, faisant évoluer ainsi la gestion existante.

Les 99 contrats Natura Maet signés au 15 mai 2012, et ce depuis 2007, pour un montant total de 5,1 millions d'€ sur 5 ans et une surface de 6300 ha, ont porté principalement sur

la préservation de pelouses.

Ces habitats qui sont les moins embroussaillés ont le plus régressé depuis 1970 et leur maintien est une priorité. Le site Natura 2000 de la zone de protection spéciale (ZPS) « Les Cévennes » est celui pour lequel le plus grand nombre de contrats a été signé (72). La ZPS recouvre presque la totalité du cœur et permet à de nombreux agriculteurs de s'engager contractuellement.

Concernant les autres contrats, 4 de type « forêt » et 5 de type « ni agricole, ni forestier » sont achevés ou en cours sur une surface totale de 100 ha pour un montant de 473 000 € sur 5 ans. Parmi ceux-ci, le contrat localisé au



départ du sentier des 4 000 marches sur l'Aigoual a permis de restaurer des milieux ouverts dans des conditions topographiques extrêmes. Des corridors ont également été créés. Les travaux réalisés par l'ONF du Gard et achevés en 2012, outre leur intérêt paysager, ont atteint leurs objectifs : restaurer une continuité écologique entre des milieux ouverts intra-forestiers, et favoriser ainsi diverses espèces d'oiseaux et d'insectes dont l'Apollon.

Au total, 26 241 ha sont concernés pour un montant global de 6 473 000 €.

Mesure 2.2.2.

Soutien à la réintroduction du gypaète barbu

En 2012, la réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses a constitué un moment fort des actions de conservation de la nature. En France, une multitude d'acteurs conjuguent leurs efforts pour la préservation et le retour de cette espèce : organismes publics, dont le ministère chargé de l'Environnement et plusieurs parcs nationaux et régionaux, et associations dont en premier lieu la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Dans le Massif central, l'opération est pilotée par la LPO. Le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses sont ses principaux partenaires. Elle est menée en étroite relation avec l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'être concernés par l'espèce : administrations, mairies, éleveurs, propriétaires, écoles...

Aujourd'hui, deux jeunes « casseurs d'os », Basalte et Cardabelle, survolent régulièrement Causses et Gorges. Les quatre espèces de vautours – vautours



Basalte a pris son envol en juillet, peu de temps avant Cardabelle.

fauve, moine, percnoptère et gypaète barbu – évoluent ainsi désormais dans le ciel du territoire.

L'opération doit se poursuivre en 2013 par un nouveau lâcher en Aveyron de deux ou trois oiseaux.

Coût total de l'opération : 130 850 €
Soutien du Parc : 15 000 €



Mesure 2.2.3

Grand tétras : une population dynamique mais encore fragile

La réintroduction du grand tétras a représenté un investissement très important pour le Parc. Elle a également engagé différents partenaires, scientifiques, établissements publics (ONF, ONCFS), propriétaires forestiers et acteurs divers... Quarante ans après le lancement de cette opération, le Parc en a fait réaliser le bilan au cours de l'année 2012. Cette opération a abouti à la constitution sur le mont Lozère d'une population de grand tétras en cœur du Parc et au-delà, viable et relativement dynamique par rapport aux autres populations françaises. Le grand tétras a donc ses chances, mais uniquement à deux conditions : monter un programme d'actions qui comprenne un encouragement auprès des exploitants agricoles et forestiers à aménager le milieu en sa faveur, et conventionner avec des



Un grand tétras sur le mont Lozère

partenaires qui s'engageraient à porter le programme au-delà du Parc national.

La France a approuvé une stratégie nationale d'actions en faveur du grand tétras pour la période de 2012 à 2021. Cette stratégie s'est fixé plusieurs objectifs : enrayer le déclin de l'oiseau sur l'ensemble du territoire ; assurer dans chaque massif des populations viables ; conserver ou restaurer la

connexion entre les différentes populations ; confirmer et conforter les partenariats entre les acteurs.

Il revient donc aujourd'hui au Parc national, ainsi qu'aux acteurs concernés par la présence de cette espèce, de se prononcer sur la politique à mettre en place pour assurer sa sauvegarde et la préservation de ses habitats.

Mesure 2.2.3.

Un partenariat ambitieux avec l'ONF pour la préservation du patrimoine naturel forestier



© Yves Bruc

Quelque 27 ha de milieux ont été réouverts en forêt domaniale de Fontmort

La biodiversité dans les écosystèmes forestiers contribue fortement à la richesse patrimoniale du Parc. La moitié de ces forêts est domaniale. Pour préserver le patrimoine naturel de ces forêts publiques, l'ONF et le Parc ont établi depuis 2007 un partenariat permettant la mise en œuvre d'un programme annuel d'actions diverses : restauration de zones humides et de ripisylves, réouverture de milieux, études et suivis de

certaines espèces forestières comme les chauves-souris, les insectes inféodés au bois mort. Retour sur quelques actions de 2012 ...

D'importants travaux de suppression d'arbres ont été entrepris sur 3 ans en forêt de Fontmort. La plupart des secteurs choisis sont situés en position de crête, sur des sols superficiels à faible potentialité forestière. Ce choix répond à un double objectif : favoriser le

développement d'une végétation de lande et de pelouses apportant de la diversité dans ce vaste massif forestier, et dégager des points de vue et perspectives. Quatre gourgues situées dans cette même forêt ont également fait l'objet d'une restauration en 2012.

Plus de 80 km de nouveaux îlots de sénescence ont été délimités. Ces îlots de quelques hectares répartis dans l'ensemble des forêts domaniales sont exempts d'exploitation forestière. L'objectif est de favoriser le développement d'espèces inféodées aux stades de maturité des forêts, dont le bois mort. Ces îlots sont

délimités sur le terrain pour garantir leur préservation lors des exploitations. Un réseau de 44 placettes est également installé pour permettre le suivi à long terme de ces peuplements livrés à évolution naturelle. Aujourd'hui, on compte 1 000 ha d'îlots de sénescence installés dans les forêts domaniales en cœur de Parc.

Mesure 2.2.1.

Acquisition de deux forêts exceptionnelles

La préservation de la biodiversité forestière passe souvent par une adaptation des pratiques de gestion forestière. Elle est ainsi compatible avec les travaux d'exploitation forestière et la production de bois. Toutefois, dans certains cas, le maintien de forêts en libre évolution est indispensable à la protection de certaines espèces animales et végétales. C'est pourquoi le Parc national a signé en décembre 2012 un compromis de vente avec les propriétaires de la forêt

du Sapet pour laisser en libre évolution 190 hectares de forêt de très grand intérêt écologique. Cette forêt est située sur la partie occidentale du mont Lozère (communes de Lanuéjols et de Saint-Etienne-du-Valdonnez) et accueille une belle population de grand tétras ainsi qu'une des plus vieilles sapinières du territoire.

Cette acquisition vient s'ajouter à celle du Bois noir (commune d'Altier), effectuée en début d'année. Cette forêt

est constituée en grande partie d'une magnifique sapinière, l'un des rares peuplements de sapins qui n'est pas issu de reboisement. Par ailleurs, elle est fréquentée par un couple d'aigles royaux qui trouve toute la quiétude qu'il recherche habituellement dans des secteurs de falaises.

Ces deux acquisitions enrichissent le réseau des forêts en libre évolution.

Mesure 2.2.1.

Un projet du Parc sur la Causse retenu dans la Stratégie nationale pour la biodiversité

La stratégie nationale 2011-2020 pour enrayer le déclin de la biodiversité est en œuvre. Dans ce cadre, des appels à projets ont été lancés en 2012. Un projet pilote porté par le Parc national et

associant de multiples partenaires a été retenu pour le causse de Sauverterre. Tout l'enjeu est de restaurer 200 ha de pelouses caussenardes colonisées par le pin noir d'Autriche (travaux de coupe) et de mettre en

œuvre une gestion pastorale adaptée qui limite son retour.

Coût total du projet 155 000 € dont 15% à la charge du Parc.

Mesure 2.2.3.

La restauration de deux ruchers-troncs

Mesure 2.2.4.



© Denis Moretti
Apiculteur du Maroc, chasseur de miel du Mozambique, agent du Parc national, étudiant et chercheur se retrouvent autour de l'ouverture d'une ruche-tronc à Trabassac.

Venus d'Inde, du Maroc, d'Indonésie, de Corse, du Congo, du Mozambique ou de Colombie, ils ont découvert l'apiculture traditionnelle cévenole sur les sites de Trabassac et de la Roquette. Ce fut une journée très riche en enseignements : au-delà de la diversité des expériences, certains gestes de l'apiculture sont étrangement similaires d'un bout à l'autre de la planète et à travers le temps. Une chose semble universelle, c'est la passion et la fascination pour ce petit insecte producteur de miel, l'abeille.

Trois ruchers-troncs vont être restaurés dans le cadre de nouveaux contrats patrimoine (montant total : 11 440 €).

Pour les apiculteurs intéressés par un contrat patrimoine, contact : Amélie Lehébel-Péron 04 66 49 53 61

L'hiver dernier, l'équipe de terrain des vallées Cévenoles a organisé la remise en état de deux ruchers-troncs à Trabassac Haut, sur la commune de Molezon. Ces deux beaux ruchers ont été débroussaillés, les arbres ont été élagués, les ruches nettoyées et remises sur pied. En septembre, une petite partie du miel a été prélevée pour permettre aux abeilles de renouveler leur cire ancienne... et aussi pour le plaisir de goûter à ce très

bon miel des Cévennes ! Pendant l'été, dans le cadre du Festival nature, des visites de ces ruchers de Trabassac ont permis aux curieux et aux amateurs de miel de se promener et d'en apprendre plus sur cette apiculture traditionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre du 13^e Congrès international d'ethnobiologie qui s'est tenu à Montpellier en mai, une rencontre d'apiculteurs des quatre coins du monde a eu lieu en Cévennes.



Retrouvez la vidéo « L'apiculture dans le Parc » sur le site www.cevennes-parcnational.fr

L'état des lieux des populations d'abeilles mellifères dans le Parc

Mesure 2.2.4.

L'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) est la sous-espèce d'abeille indigène des Cévennes. Cette abeille, présente en France et en Europe dès la fin des grandes glaciations du quaternaire, est aujourd'hui menacée entre autre par l'introduction de nouvelles sous-espèces d'abeilles. Un état des lieux des populations d'abeille sur le Parc national est en cours*. Deux types d'échantillonnage ont été effectués : le premier où les abeilles mellifères ont été prélevées dans divers types de ruchers et le second où elles ont été prélevées directement dans la nature en se basant sur un quadrillage régulier couvrant l'ensemble du Parc. Les abeilles ont été analysées par morphométrie géométrique, c'est-à-dire grâce au dessin allaire**. Au vu des données recueillies, on a pu constater qu'il existe encore environ

70 % d'abeilles noires. Cette proportion semble constante quel que soit le type de ruche, le type d'apiculture pratiquée ou la localisation du rucher. Mais il reste une inconnue : la vitesse à laquelle la population d'abeilles indigènes est remplacée ou hybridée. Cet état des lieux général est en effet le premier réalisé sur le territoire.

* Travail effectué dans le cadre du stage de Master 1 de Floriane LeBorgne, étudiante à l'Université Montpellier 2.

** Utilisation du logiciel libre Apiclass, développé par le Muséum national d'Histoire naturelle : <http://apiclass.mnhn.fr>

L'apiculture dans le Parc :

- Plus de 300 apiculteurs dont 38 possèdent entre 70 et 200 ruches et 40 plus de 200.
- Environ 26 000 ruches.



Abeille noire

© Mauro Rodrigues - Fotolia.com

➤ Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 3 de la charte : 10 307,03 € (études, suivis d'espèces piscicoles...).

L'observatoire de l'eau se construit

Mesure 3.1.2.

Les têtes de bassin versant sont des milieux riches, indispensables au fonctionnement des cours d'eau. Pour assurer une solidarité amont – aval, il faut bien connaître l'état des cours d'eau de l'amont. Or, les têtes de bassin disposent souvent de réseaux de suivi moins denses que ceux des secteurs situés plus à l'aval, car elles sont normalement moins victimes de pollutions. Lors de l'évaluation de la qualité des eaux au niveau national, ces cours d'eau sont considérés théoriquement en bon état. Si elles sont en bon état, ces ressources sont néanmoins vulnérables. Elles peuvent très vite se dégrader en raison notamment d'activités économiques - agriculture, sylviculture, tourisme, prélèvements pour l'adduction en eau potable - dont l'impact est souvent mal connu ou sous-estimé. Il faut donc parvenir à concilier la préservation de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, et la satisfaction durable des besoins en eau.

En 2012, les actions du Parc ont été majoritairement menées sur le bassin versant du Tarn (et sur un des Gardons avec seulement de la physico-



Prélèvement d'invertébrés aquatiques pour les identifier dans un affluent du Tarn

© Didier Azema

chimie simple), avec des mesures régulières de la qualité chimique et des débits. Un travail a aussi été conduit avec l'Onema sur les invertébrés aquatiques (bon indicateur de la qualité) et sur des prélèvements d'algues microscopiques, les diatomées, excellents bio-indicateurs. Ces campagnes se prolongeront en 2013

avec l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne, pour mettre en place des outils de suivi adaptés aux petits cours d'eau de nos massifs.



Retrouvez la vidéo « Un observatoire de l'eau » sur le site www.cevennes-parcnational.fr

Le suivi de l'écrevisse à pattes blanches

Mesure 3.2.3.



© Jean-Pierre Malafosse

Le Parc réalise depuis 2011 un inventaire de l'écrevisse à pattes blanches dans ses cours d'eau, avec la Fédération départementale de pêche de la Lozère et l'Onema. Objectif : connaître l'évolution des populations de cette espèce menacée

et protégée depuis le précédent inventaire du début des années 2000. Cette écrevisse est victime de la progression de l'écrevisse « américaine », porteuse saine de maladies fatales pour l'écrevisse autochtone, et responsable de la dégradation de ses habitats.

Un exemple d'assistance au territoire

Deux gros projets collectifs d'assainissement ont été accompagnés techniquement : la station d'épuration du village du Pompidou et celle du bourg de Quézac (en cours). Comme c'est toujours l'usage, chacun de ces dossiers a été traité par les agents de terrain et les chargés de mission concernés, afin que la réponse soit personnalisée et que les enjeux de développement et de protection soient pris en compte.

Il s'agit de parcourir les cours d'eau de nuit, l'été, et de recenser les lieux de présence de l'écrevisse. Après la Mimente et ses affluents (2011) et avant le Tarn prévu en 2013, c'est le Tarnon qui a été étudié en 2012.

› Vivre et habiter



Marc Dombre, président des ABPS, Laurence Dayet, directrice adjointe du Parc, et deux stagiaires, le dernier jour du chantier-école.

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 4 de la charte : 281 801,20 € (aides aux Plans locaux d'urbanisme, surcoûts architecturaux pour le bâti traditionnel...).

Un soutien sans faille à la filière pierre sèche

Mesure 4.2.3.

Fidèle à son engagement depuis une quinzaine d'années, le Parc national a subventionné en 2012 des opérations spécifiques de restauration de sites en pierre sèche sur le territoire pour un montant de 67 000 €.

Parallèlement, il a poursuivi son soutien financier et technique à l'une des associations majeures du domaine, de renommée nationale, qu'il a contribué à faire naître, les Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS). La subvention allouée par l'établissement public aux ABPS en 2012 a été de 10 000 €.

Par ailleurs, le Parc national a accueilli en octobre les premières rencontres des cinq partenaires européens d'un projet Leonardo porté par les ABPS, « Echanges sur l'apprentissage et la qualification des techniques de construction en pierre sèche ».

Le Parc était également partenaire de l'association, au côté de la commune de Molezon, pour un chantier-école pendant la session 2012 du Certificat de Qualification Professionnelle de niveau II « Ouvrier professionnel en

pierre sèche » organisée sur le site de la Roquette. Il a pris en charge l'hébergement et une partie de la restauration des stagiaires pendant une semaine, l'achat et la livraison sur le site des pierres.

Le bureau de l'établissement public a accordé son soutien à la Communauté des communes des Cévennes au Mont Lozère et l'association ABPS pour la création de l'Ecole cévenole professionnelle de la pierre sèche dans un des bâtiments du hameau de l'Espinas, sur la route des crêtes, commune de Saint-Andéol-de-Clerguemort, qui devrait être restauré courant 2013-2014.

Enfin, le Parc a été l'un des membres fondateurs de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), créée en 2012, qui vise à regrouper tous les praticiens de France. Il a participé au colloque international bi-annuel de la pierre sèche en Sardaigne.

Une année exceptionnelle pour les amoureux de la lauze

Le Parc subventionne régulièrement des projets de réfection de toits en lauze de schiste ou de calcaire. En 2012, cette aide s'est montée à 270 000 € ! En 2013, l'action de fond qu'il mène en soutien à la filière va commencer à porter ses fruits, avec la création de l'association des Artisans lauziers calcaires (ALC), à l'instar de l'association des ABPS.

Quelques actions

- 5 communes - Balsièges, Cocurès, Bédouès, St-Germain-de-Calberte, Fraissinet-de-Lozère - ont bénéficié chacune d'une aide de 3 000 € pour l'élaboration de leur Plan local d'urbanisme
- 33 habitations ont bénéficié d'aides financières



Retrouvez la vidéo « Les bâtisseurs en pierres sèches » sur le site www.cevennes-parcnational.fr

› Favoriser l'agriculture

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 5 de la charte : 82 660,12 € (soutien au pastoralisme, étude sur la châtaigneraie, placettes vautours...).

L'accompagnement des éleveurs face au retour du loup

La présence avérée du loup sur le causse Méjan et le mont Lozère pose d'importants problèmes aux éleveurs. L'établissement public du Parc national a officiellement pris position : sa priorité est le soutien à l'élevage et au maintien de l'agropastoralisme extensif.



Soixante cinq constats d'attaques sur des troupeaux domestiques ont été établis en 2012. On a dénombré 115 victimes. Pour 35 des attaques, la responsabilité du loup n'a pas été écartée et les éleveurs ont été indemnisés.

L'établissement public du Parc national a très rapidement mobilisé des moyens humains et matériels conséquents pour venir en aide aux éleveurs.

Lutte contre les chiens divagants : les dégâts causés sont venus s'ajouter à ceux provoqués par les chiens errants. Le Parc a installé des cages pièges dans 7 exploitations et les agents assermentés ont participé à 40 nuits de surveillance.

Surveillance du loup : les agents du Parc ont posé des pièges photos qui ont permis de confirmer la présence de l'espèce.

Réalisation des constats de dommages : tous les dommages subis par le bétail font l'objet d'un constat par les agents en présence de l'éleveur. Ces constats sont transmis à un réseau national qui détermine l'implication potentielle du loup, ce qui peut ouvrir droit à indemnisation.

Mise en place de mesures de protection : des dispositifs d'effarouchement visuel et sonore ont été installés dans 14 exploitations. Des clôtures ont été mises à disposition pour aider le regroupement des troupeaux la nuit. Deux aides-bergers ont été recrutés

par le Parc pour aider les éleveurs à la mise en place de toutes ces mesures.

Tirs d'effarouchement : les agents du Parc ont participé à 11 permanences de nuit.

Tirs de défense : un arrêté du préfet de Lozère a autorisé sept éleveurs à pratiquer des tirs de défense contre le loup. Le Parc a mis à disposition ses moyens pour l'accompagnement de ces tirs.

Lors de sa séance du 18 octobre, le conseil d'administration du Parc national a voté une délibération dans laquelle il demande « à être associé à la révision du Plan national Loup », et que soit étudiée « la définition de zones d'exclusion pour des régions d'élevage sédentaire et extensif de petits herbivores ». Il a également souhaité que les éleveurs puissent défendre leurs troupeaux par des tirs, y compris en cœur du Parc national des Cévennes, zone de chasse autorisée.

Le comité départemental loup, auquel le Parc participe, s'est réuni en décembre. Les enseignements de l'étude réalisée par le Suamme* à l'automne ont été rappelés à cette occasion : la vulnérabilité de l'élevage ovin lozérien est importante, les difficultés techniques pour adapter ces élevages aux systèmes de prévention connus – gardiennage, chiens de protection et parcs de nuit - sont grandes, avec un coût certain pour les exploitants. Il a été annoncé que des crédits d'urgence du ministère en charge de l'Agriculture ou des cofinancements Etat-Europe spécifiques pourraient être mobilisés en 2013.

* Service d'utilité agricole montagne Méditerranée élevage

Mesure 5.1.4.

La prairie présentée par le Gaec des Sagnes et récompensée par le premier prix d'excellence agri-écologique

Concours des prairies fleuries : une édition exceptionnelle

Le Parc national a organisé en partenariat avec le Copage* le concours d'excellence agri-écologique des prairies fleuries. L'édition 2012 s'est déroulée sur le territoire du mont Lozère.

Ce concours agricole se déroulait à l'identique dans une trentaine de parcs régionaux et nationaux, avec l'appui des chambres d'agriculture. Ce concours vise à promouvoir les pratiques agricoles qui permettent d'allier production de fourrage de qualité et richesse en fleurs. Il montre le rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et valorise les produits agricoles de qualité en lien avec cette richesse.

Quinze exploitations agricoles ont présenté une prairie naturelle de fauche dans le cadre du concours. Les 12 et 13 juin, le jury présidé par Daniel Mathieu (président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère) et composé de plusieurs experts - Anne Colin (agronome, Copage), Gérard Guérin (pastoraliste, Scopela), Emeric Sulmont (botaniste, Parc national des Cévennes) et Pierre de la Rue du Can (apiculteur) - a parcouru l'ensemble des prairies candidates pour les évaluer, échanger avec les exploitants et sélectionner la prairie ayant le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.

Le jury a constaté que toutes les prairies présentaient une grande diversité floristique contribuant à la valeur alimentaire des fourrages (appétence,

valeurs énergétique et diététique), à leur productivité et à leur souplesse d'utilisation. La majeure partie des exploitants a souligné l'intérêt particulier de ces fourrages qu'ils estiment être de très bonne qualité et qu'ils destinent souvent aux animaux ayant les plus forts besoins alimentaires. L'ensemble des prairies a également montré un intérêt à la fois écologique et paysager. Deux prairies se sont distinguées par des usages valorisant très bien la diversité floristique et par des pratiques permettant de la maintenir tout en ayant un niveau de productivité important. Deux exploitations ont donc été récompensées par le premier prix d'excellence agri-écologique :

- le GAEC des Sagnes (Olivier et Philippe Roche, et Françoise Durand), éleveurs de bovins lait et viande à Saint-Julien-du-Tourneil pour leur prairie du Chaumel à Serviès ;
- Thierry Roumejon, éleveur à Fraissinet-de-Lozère de vaches Aubrac (dont une partie commercialisée en IGP Fleur d'Aubrac et Bœufs de Pâques) pour sa prairie de Racoules.

Un prix spécial a été décerné à Isabelle Diet, éleveuse d'ovins viande à l'Oustal Cremat (Chadenet) pour « le rôle central de la prairie naturelle présentée, dans le système d'alimentation du troupeau ». Un second prix spécial pour « l'intérêt apicole » de la prairie inscrite a été décerné à Jérôme Paulet,

éleveur de bovins lait à Villespasses, commune d'Altier.

Le 7 décembre a eu lieu à Paris, à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, la remise des prix du concours agricole national des prairies fleuries. Les lauréats de chaque espace protégé concourraient pour cette récompense nationale. Olivier Roche, du Gaec des Sagnes, était présent pour le Parc national des Cévennes. Il a été primé dans la catégorie « prairies de fauche - contexte d'altitude ».

Les lauréats ont été récompensés par un chèque de 500 euros remis par le Crédit Mutuel et par des cadeaux offerts par les partenaires nationaux du concours. Le rendez-vous pour la quatrième édition est d'ores et déjà pris.

Coût total de l'opération : 5 150 €

Participation du Parc : 4 320 €

En savoir plus : www.prairiesfleuries.fr

*Copage : Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de la gestion de l'espace en Lozère

Mesure 5.5.1.



Retrouvez la vidéo « Le concours des prairies fleuries » sur le site www.cevennes-parcnational.fr



Une exploitation d'élevage caprin en vallée Française a engagé un diagnostic pour améliorer son autonomie fourragère.

© Olivier Prohin

Le Parc renforce le soutien technique aux exploitations agropastorales avec l'OIER SUAMME

Une convention de collaboration entre l'OIER-SUAMME* et le Parc national a été signée en 2012. L'objectif en est de renforcer le conseil technique aux exploitations agro-pastorales et aux groupements pastoraux pour qu'ils puissent mieux répondre à divers enjeux : préservation des parcours et des paysages agro-pastoraux, autonomie financière, pérennité...

Cette convention se décline en deux volets. Le premier, à vocation expérimentale, a pour objectif d'apporter aux exploitations volontaires, par l'élaboration de nouveaux outils méthodologiques, des conseils techniques pour développer l'autonomie alimentaire de leur système fourrager en valorisant davantage les parcours. Il s'agit de réaliser une analyse fine de la stratégie d'alimentation du troupeau. Confrontée à un diagnostic précis de la nature et de l'état des ressources naturelles et cultivées de l'exploitation, cette analyse doit per-

mettre l'élaboration, en étroite collaboration avec l'exploitant, d'un plan de gestion pastorale. Celui-ci peut être accompagné d'un programme de travaux et d'aménagements, et éventuellement d'un projet de reconquête pastorale ou de réorganisation foncière.

Le deuxième volet, en partenariat également avec le Copage, consiste à actualiser les plans de gestion des estives du cœur du Parc élaborés en 2003. Il s'agit de définir, avec les bergers et les éleveurs, un plan de gestion pastorale qui permette d'utiliser au mieux les ressources fourragères et de maintenir un bon état de conservation des habitats et des espèces. Des travaux complémentaires du pâturage, des aménagements et des équipements pastoraux à améliorer ou à créer (cabanes, parcs de nuit, points d'abreuvement) sont également prévus. Ces nouveaux plans de gestion intègrent une analyse de la vulnérabilité des estives face au risque de prédation par le loup. Ils

apportent des pistes d'évolution du gardiennage et de l'estive pour en diminuer la vulnérabilité.

En 2012 et 2013, huit exploitations volontaires auront fait l'objet d'un diagnostic pour améliorer leur autonomie alimentaire. Deux sont déjà engagées dans la démarche, l'une sur le mont Lozère (bovins viande) et l'autre en vallée Française (caprins). De même, les plans de gestion des vingt-deux estives auront été actualisés. Pour les quatre estives de la Raïole, l'estive de Camprieu et celle du Sommet de Finiels, le travail a commencé.

Coût total de la convention "Territoire et pastoralisme" : 61 690 €
Participation du Parc : 19 741 €

**Organisme inter-établissements du réseau des chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon – Service d'utilité agricole montagne Méditerranée élevage*

Mesure 5.1.4.

► Valoriser la forêt

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 6 de la charte : 36 654,00 € (expérimentation de débardage par câble, étude sur des enjeux environnementaux...).

Un engagement du Parc pour la production de bois d'oeuvre dans les châtaigneraies

nouveau de la châtaigneraie.

En 2012, le Centre régional de la propriété forestière et le Groupement de développement forestier du Gard ont proposé au Parc national d'engager un programme d'animation auprès des propriétaires de châtaigneraies pour encourager une gestion visant à la production de

bois à la production de bois d'oeuvre. Toutes ne permettent en effet pas d'espérer une production de grumes de qualité, loin s'en faut ! Au vu des données disponibles (altitude, topographie, géologie, type de peuplement), il s'avère que moins de 3 000 ha de châtaigneraie sont implantés dans des conditions favorables à la production de bois d'oeuvre, soit moins de 10 % de la surface totale. Sur les 90 % restants, une partie présente néanmoins un intérêt certain pour de la production de fruits, de bois de chauffage ou encore de piquets.

Grâce à la démarche de la charte, les propriétaires privés ont désormais accès à des financements pour reconverter progressivement un vieux taillis de châtaignier en futaie pour bois d'oeuvre.

En 2013, l'action va se poursuivre auprès de 1500 propriétaires situés sur les secteurs cartographiés.

Un châtaignier destiné à la production de bois d'oeuvre.

© Nicolas Luigi

La châtaigneraie couvre plus de 35 000 ha de la superficie du Parc national. Mais de vastes surfaces sont vouées à l'abandon. Si la réhabilitation de vergers de « l'arbre à pain » doit être poursuivie, la valorisation sous forme de bois d'oeuvre peut également contribuer au re-

bois d'oeuvre : sciages, parquets, éléments de charpente... Cette action de 70 000 €, menée sur 2 ans, est soutenue par le Parc national (60 %) et la région Languedoc-Roussillon (20 %).

La première étape a consisté à cartographier les châtaigneraies favora-

Mesure 6.1.4.

Les diagnostics écologiques : connaître, pour mieux protéger

Pour être attentifs aux espèces et aux milieux présents dans leur forêt, les propriétaires forestiers doivent au moins en connaître l'existence !

Les forêts publiques, et privées de plus de 25 ha, sont gérées selon des documents de planification établis pour 10 à 20 ans. L'élaboration de ces documents est l'occasion pour le propriétaire forestier de faire le point sur les multiples enjeux liés à l'état des peuplements, aux potentialités de production, à la diversité écologique, aux paysages, à la fréquentation par le public...

Le Parc national a donc choisi d'investir en ressources humaines et en

temps pour accompagner les propriétaires dans leur démarche. Pour les forêts publiques, il transmet à l'Office national des forêts les données qu'il a recensées. Pour les forêts privées situées en cœur, il propose à chaque propriétaire qui engage l'élaboration d'un Plan simple de gestion (PSG) un diagnostic écologique. Celui-ci comprend :

- un état des lieux des milieux, espèces, éléments de patrimoine culturel et des enjeux qui y sont attachés ;
- des préconisations pour une gestion forestière intégrant ces enjeux ;
- un rappel des réglementations environnementales pour que le projet de gestion soit plus facilement approuvé par les services administratifs.

Ces diagnostics donnent lieu à des rencontres et des échanges sur le terrain. Propriétaires forestiers, si vous envisagez d'élaborer un PSG, contactez le Parc national pour un diagnostic écologique !

Actions d'accompagnement à l'élaboration de documents de planification de gestion forestière en 2012 :

- 5 diagnostics écologiques en forêt privée ;
- 5 accompagnements à l'élaboration d'un aménagement de forêt publique.

Mesure 6.2.1.

› Dynamiser le tourisme

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 7 de la charte : 132 678,19 € (écotourisme, valorisation de circuits VTT, accessibilité...).

De nombreuses actions dans le domaine de l'écotourisme

Le Parc national s'est engagé à développer une destination touristique fondée sur la notion d'écotourisme. La Charte européenne du tourisme durable (CETD) dans les espaces protégés distingue les entreprises touristiques qui exercent leur activité sur le territoire du Parc. Elle se décline en trois volets.

Mesure 7.1.2.

Le volet I : Le Parc s'engage pour 5 ans

La fédération Europarc vient de renouveler la certification du Parc sur la base d'une stratégie pour la période 2012-2016, et d'un programme de 22 actions. Parmi elles, la modernisation du Festival nature, l'offre d'accessibilité, la mise en tourisme du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, ou encore le déploiement de la marque « Parc national des Cévennes ».

Le volet II : Le Parc agréé les prestataires touristiques

Ce sont 12 nouvelles entreprises qui ont été agréées en 2012, portant leur nombre à 68 sur un total de 94 engagées dans cette démarche. On y trouve 50 hébergeurs/restaurateurs, 10 accompagnateurs et 8 sites et lieux de visite. Ces entreprises sont donc signataires de la CETD et s'engagent à progresser sur la base d'un plan d'actions de 3 ans. Le travail d'audit et d'accompagnement est effectué par l'association Cévennes écotourisme.

Extraits de plans d'actions :

Je m'engage à :

- mettre en place le tri des déchets et le compost pour la clientèle
- valoriser le point d'accueil en sensibilisant la clientèle au milieu naturel

- poursuivre les démarches sur l'approvisionnement local et l'alimentation biologique
- réaliser un audit énergétique et environnemental du site

Le Parc a versé à Cévennes Ecotourisme une subvention de 48 000 € pour l'accompagnement et l'évaluation des entreprises candidates à la CETD. Concrètement :

- 14 audits d'entreprises ont été réalisés (diagnostics économiques, sociaux et environnementaux)
- 12 nouvelles entreprises touristiques ont signé la CETD
- 11 bilans de signataires arrivés au terme de leur premier plan d'actions ont été dressés. Tous ont décidé de s'engager dans un deuxième plan d'actions.

Le volet III : Le Parc agréé des séjours d'opérateurs touristiques

Avec les parcs du Massif central, le Parc national est pilote en Europe sur cette dernière phase de la CETD. L'objectif est d'agréer des agences de voyage, des tours-opérateurs qui programment dans leurs catalogues des séjours dans le Parc national, sous réserve que ceux-ci respectent les



valeurs du tourisme durable. Un premier test est effectué avec l'agence Chamina-voyages, qui est spécialisée dans l'offre de randonnée. A terme, il s'agit de bâtir un réseau d'agences habilitées à mettre en marché des prestations écotouristiques dans les espaces protégés. Le Parc national pourra alors valider et recommander des séjours, dans le but d'assurer des retombées économiques pour les prestataires engagés dans la Charte européenne du tourisme durable.



Deux nouveaux gîtes Panda dans le Parc

Mesure 7.1.2.

Ce partenariat tri-partite (WWF, Parc national, relais des gîtes de France) vise à labelliser des gîtes ruraux en contact direct avec la nature, et dont le bâti respecte l'architecture traditionnelle. Le Parc sélectionne les candidats, organise les audits et participe à l'éva-

luation. Il met à disposition des gîtes Panda une malle de découverte de la nature. Il propose des formations et un soutien en communication. Ce réseau d'une vingtaine de propriétaires s'est enrichi de deux nouveaux gîtes en 2012 au Temple et à Cassagnes sur la cause Méjan.



Le Parc restructure son offre de randonnée



Le dernier topoguide de la collection « Autour du Parc national des Cévennes » (pochette n° 20 - Sentiers de découverte autour de la Salindrenque), est paru en juin. Fruit d'un partenariat depuis 1995 avec les conseils généraux et les communautés de communes, cette collection présente 294 sentiers de promenade randonnée,

soit 2 523 km de chemin balisé, sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif initial prévoit que l'entretien des sentiers et la réédition des pochettes sont du ressort de la communauté de communes. Aujourd'hui, on constate que ce dispositif fonctionne mal. Le Parc national, avec les

conseils généraux et les comités départementaux du tourisme, a donc engagé en 2012 un travail qui vise à harmoniser les outils en place, à développer une promotion au travers d'outils numériques et à promouvoir de nouvelles activités (randonnées à VTT, à cheval...).

Pour le Parc, c'est l'occasion d'harmoniser ses divers outils (Festival nature, sentiers d'interprétation, sites écomusée...) et de développer une plate-forme sur internet qui regroupera l'ensemble de son dispositif de découverte du territoire.

Mesure 7.2.1.

Deux projets cofinancés par le Parc en 2012 :

- **Pochette n°20** : subvention PNC totale attribuée (étude, travaux, édition) 35 233,88 € (40 % du montant global).
- **Topo VTT Tarnon Mimente** : subvention PNC totale attribuée (étude, édition, travaux) 26 552,19 € (33 % du montant global)

La valorisation de l'offre d'activités de pleine de nature de l'Aigoual

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a été retenue sur un appel à projet de la DATAR Massif central. L'objectif affiché du « pôle de nature 4 saisons du massif de l'Aigoual » est de « faire du massif de l'Aigoual un territoire organisé d'accès à la nature en toutes saisons, y compris en hiver, dans un espace préservé et labellisé proposant une offre structurée d'activités de pleine nature. » L'établissement public

du Parc a apporté son ingénierie et son soutien financier à ce projet de structuration touristique.

Concrètement, ce projet comprend entre autres la création de 5 sentiers d'interprétation, de boucles VTT, d'itinéraires de raquettes, de l'aménagement de la route du sommet en voie de circulation douce...

Mesure 7.2.4.

L'organisation et le déroulement des manifestations publiques et sportives :

L'établissement public instruit chaque année des demandes d'autorisation de manifestations publiques et sportives. Après en avoir estimé l'impact sur l'espace protégé, le directeur délivre des autorisations pour la zone cœur, et formule des observations à l'attention des préfets concernés pour l'aire optimale d'adhésion. Les multiples échanges avec les différents organisateurs ont permis d'autoriser la totalité des manifestations en 2012.

Nombre de dossiers instruits en 2012 : 100

- manifestations sportives : 99
- manœuvres militaires : 1



Vers une stratégie de promotion touristique partagée



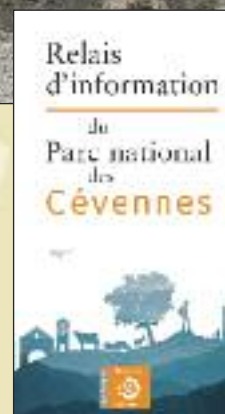
Le réseau des relais d'information du Parc, constitué de tous les offices de tourisme et de certains sites touristiques, a été redynamisé durant l'année 2012. Il réunit 30 structures sur 40 points d'accueil. Ces partenaires contribuent à promouvoir la destination touristique « Parc national », qui permet de positionner fortement ce territoire face à la concurrence d'autres destinations rurales.

Chaque relais d'information bénéficie désormais d'une signalétique et d'un présentoir à dépliants fournis par le Parc. Une journée annuelle de réseau permet d'échanger, de partager les in-

formations et de conforter ce partenariat qui se construit grâce à l'implication de chacun.

Dix journées de formation animées par les agents de terrain du Parc ont été proposées au réseau en 2012. Certaines étaient également destinées aux prestataires touristiques engagés dans la démarche de charte européenne du tourisme durable ainsi qu'aux propriétaires de gîtes Panda. Les sujets dédiés à l'inscription des Causses & des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité ont particulièrement intéressé les participants. Certaines journées ont été organisées sur des

thèmes naturalistes (découverte d'une espèce ou d'un milieu). Autre exemple : souhaité par les professionnels de loisirs de pleine nature un travail de moyen terme vers l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques de l'accompagnement de l'activité canyoning a été engagé.



Mesure 7.3.1.

Les premiers pas vers la marque "Parc national des Cévennes"

Le Parc national des Cévennes en lien avec Parcs nationaux de France a travaillé tout au long de l'année 2012 à la préparation du déploiement de la marque « Parc national ».

Elle vise à mieux identifier et valoriser les produits et les services, issus d'activités conduites sur le territoire du Parc, qui contribuent à la protection des patrimoines naturel et culturel sur le territoire du Parc national. Cette marque constituera

aussi un élément fort de promotion de la destination « Parc national ».

Pour l'ensemble des parcs nationaux, une stratégie de notoriété de la marque comprenant des éléments de valeurs et de notoriété ainsi qu'un plan de communication, a également fait l'objet d'une étude approfondie en 2012 afin d'optimiser le lancement de la marque au plan national. La préparation d'un règlement d'usage générique et de règlements d'usage catégoriels qui fixeront les

référentiels d'attribution de la marque a également avancé en se concentrant dans un premier temps sur la filière tourisme (services d'hébergement, d'accompagnement en pleine nature) et sur la filière agricole.

Pour le Parc, l'objectif est le marquage des premières entreprises touristiques, notamment sur le service hébergement, dès 2013.

Mesure 7.3.1.

➤ Soutenir une chasse gestionnaire

Les subventions allouées en 2012 au territoire par l'établissement public du Parc national au titre de l'axe 8 de la charte : 45 754, 58 € (participation à la bonne gestion des déchets issus de la chasse, sécurité, prévention des dégâts de gibier chez les particuliers...).

Vers une chasse responsable

La saison de chasse 2012-2013 n'est pas terminée. Il est donc trop tôt pour en dresser le bilan. Au regard de l'état d'avancement des plans de chasse à la date du 15 janvier (plan chevreuil et plan cerf respectivement réalisés à 36 % et 53 % seulement), il s'avère nécessaire de maintenir l'effort de chasse jusqu'à la fermeture afin d'atteindre les objectifs définis en début de saison.

Mesure très appréciée du monde agricole, des tirs d'élimination de sangliers - 77 autorisations individuelles accordées - ont eu lieu entre février et août. Mais le très faible nombre des fiches d'information qui ont été retournées au Parc n'a pas permis aux services de

présenter un bilan de ces opérations. Aussi, à l'avenir, les autorisations accordées dans le cœur par le directeur seront mensuelles et ne seront pas renouvelées en cas de non-retour des bilans dans les délais.

Actualités d'ici à l'approbation de la charte, et après...

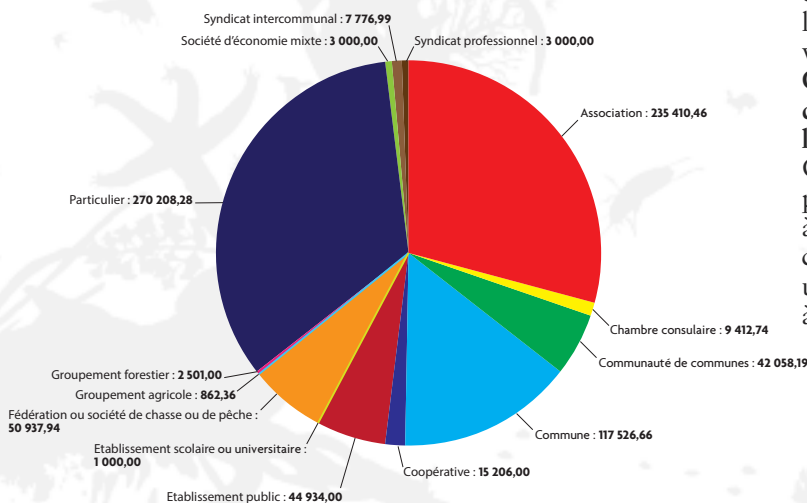
- Les différents partenaires ont été sollicités pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, afin de choisir la méthodologie et d'identifier la participation de chacun.
- Les premières phases de consultation des partenaires pour l'élaboration du plan de gestion cynégétique du cœur vont débuter en 2013.



➤ Subventions au territoire et dotations aux communes du cœur en 2012

Les subventions allouées au territoire par l'établissement public : plus de 800 K€

Le montant total des subventions allouées au territoire en 2012 est de 803 834,62 € (voir le détail pour chaque axe). Voici la typologie des bénéficiaires :



Les dotations aux communes du cœur du Parc : plus de 1 M€

La loi de 2006 a créé une dotation forfaitaire au sein de la dotation globale de fonctionnement, destinée à prendre en compte une solidarité avec les communes situées dans un cœur de parc national et privées, de ce fait, de ressources fiscales potentielles découlant d'un développement économique classique, alors que les enjeux écologiques de ces territoires imposent souvent des charges de gestion communales supérieures. Cette dotation est attribuée à chaque commune du cœur en fonction de la proportion de la superficie de la commune classée en cœur.

Cette dotation s'est montée en 2012 à 948 702 € pour les 42 communes de la Lozère concernées et à 218 132 € pour les 13 communes du Gard concernées, soit une moyenne de 21 000 € pour une commune du cœur. Elle s'échelonne de 4 708 € à 42 056 €.

